

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE: Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 13.50)

ÉTRANGER: 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

(Impression des 5 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux Hc 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Compt. 7)

Canton: 20 ct.; Suisse: 25 ct.; Étranger: 30 ct. la ligne

RÉCLAMES: 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

Nouvelles du jour

La réaction allemande a frappé de nouveau un coup odieux: Walther Rathenau, ministre allemand des affaires étrangères, l'homme le plus en vue de l'Allemagne d'après-guerre, le bras droit du ministère Wirth, a été assassiné samedi matin à Berlin, par un inconnu. On se trouve certainement en présence d'un attentat monarchiste.

Le capitaine de vaisseau Hoffmann vient d'être arrêté. On le soupçonne d'être l'auteur de l'attentat commis contre Scheidemann et d'avoir participé à l'assassinat du Dr Rathenau.

On apprend de Flensburg l'arrestation du capitaine de vaisseau Tillesen, frère aîné du premier-lieutenant Tillesen, fortement soupçonné d'être l'assassin d'Erzberger.

La police d'Helsingfors a procédé, lundi, à trois arrestations sur le vapeur « Rügen », qui venait d'arriver. Il s'agit de trois personnes que l'on soupçonne avoir participé au meurtre de M. Rathenau, et qui se faisaient passer pour des marins anglais. Une enquête est en cours.

— La délégation soviétique, composée de MM. Litvinoff, Kratinski, Sakalnikof et Pascal, ainsi que d'une douzaine de secrétaires, hommes et femmes, est arrivée lundi à La Haye.

— Le prince Albert de Monaco est mort lundi à Paris. Il était né en 1848 et avait succédé à son père le prince Charles III en 1889. Son successeur sera le prince Louis, né en 1870.

Albert de Monaco était un grand ami de la nature et un mécène de la science. Dans la capitale de son petit Etat, il avait créé divers Instituts et musées.

— Six avions s'étaient élevés de l'aérodrome de Mellila (Espagne), pour effectuer des vols acrobatiques, lorsque deux appareils qui marchaient en sens inverse, se rencontrèrent et vinrent s'écraser sur le sol.

LETTRÉ DE GENEVE

Progrès et Conservatisme

Nos adversaires conservateurs nous feront-ils jamais le plaisir d'être logiques avec eux-mêmes? Que diraient-ils si, indifférents politiquement en matière de religion, les radicaux affichaient du zèle pour le calvinisme à Genève, pour le catholicisme en Valais? Que diraient d'autres conservateurs, ceux du centre, si les mêmes radicaux, partisans des plus larges réformes sociales en faveur de la classe ouvrière, se posaient en défenseurs des grands bourgeois? Ils diraient, les uns ou les autres, que nous sommes des gens illogiques, d'esprit incohérent, ou des hypocrites. Et ils auraient raison.

Recherchant alors le motif d'attitudes si contradictoires, ils n'auraient pas de peine à le discerner dans le calcul que nous ferions, de la sorte, de nous attirer des suffrages qui, autrement, déserteraient notre cause. Ils nous reprocheraient, toujours avec raison, de pratiquer la politique de la chauve-souris: « Je suis oiseau: voyez mes ailes; je suis souris: vivent les rats! »

Que font autre chose cependant, soit les conservateurs de Genève, soit ceux du Valais?

Les nôtres sont avant tout les défenseurs du coffre-fort; leur politique n'a pas changé depuis Voltaire: lorsqu'un de leurs financiers se jette par la fenêtre, on peut le suivre hardiment: il y a toujours du cinq pour cent à gagner. Les vôtres sont inféodés au mot d'ordre ultramontain; leur politique est conditionnée par les encycliques romaines; ils obéissent au pape d'abord.

Nous ne sommes ni avec les premiers ni avec les seconds, mais nous reconnaissons que l'une et l'autre politique s'expliquent, ici en vertu du doctrinarisme selon Guizot, que le ministre de Louis-Philippe résumait dans la formule

cynique: « Enrichissez-vous! »; là par le souci de domination sur un peuple encore asservi, dans sa majorité, au curé de village. Et, à condition que les uns et les autres n'essaient pas de donner le change sur leurs véritables intentions, nous voulons les considérer comme des adversaires et non comme des ennemis. Pouvons-nous souffrir cependant que, sur les drapeaux, ils prétendent inscrire ce beau mot, qui fait toute notre raison d'être et d'agir, le mot de « Progrès »?

Si nous leur refusons pareille licence, ils nous reprochent de prétendre au monopole. Soit le « Journal de Genève » chez nous, soit le « Nouvelliste valaisan » chez vous, soutiennent alors cette thèse audacieuse que le progrès est le but à leur propre effort, et qu'au besoin ils sont plus progressistes que les radicaux.

Alors, une simple question: pourquoi ne viennent-ils pas au parti radical?

Que signifie leur étiquette, en effet?

Ils sont conservateurs, avouent-ils. Ou les mots ne signifient plus rien, ou cela veut dire qu'ils sont attachés avant tout à ce qui est, qu'ils redoutent toute innovation hardie: ils ne sont donc pas des artisans du progrès. Un conservateur progressiste, cela peut s'entendre d'un conservateur plus libéral qu'un autre conservateur, ce qui est le cas, par exemple, de tel de vos conservateurs valaisans par rapport à tel autre, ce qui est le cas, à Genève, de M. le conseiller national de Rabours par rapport à M. Horace Micheli, si l'on veut. Mais est-ce parce que M. X. est moins conservateur que tel fanatique du conservatisme qu'il a le droit de se dire progressiste?

A Genève, la pierre de touche est infaillible: tous ces conservateurs plus ou moins foncés se fondent dans une seule volonté dès qu'il s'agit d'établir une loi d'impôt. Alors tous se rappellent qu'ils sont les défenseurs de la fortune acquise; leur plus ou moins de libéralisme apparent s'évanouit dès que la gauche parle d'aggraver les droits de succession, d'accentuer l'échelle de la progressivité en matière fiscale. Ils sont progressistes jusqu'au sacrifice du porte-monnaie, exclusivement. Et comme il est évident que le progrès ne peut être réalisé que par plus de justice sociale, laquelle suppose enfin que ce soit aux classes « possédantes » qu'on demande les sacrifices nécessaires au plus de bien-être du prolétariat, le prétendu attachement de nos conservateurs au progrès est une mauvaise plaisanterie, — pour ne pas dire davantage.

En va-t-il autrement des « progressistes » de la droite catholique?

Ceux-là peuvent, dans une certaine mesure, faire illusion. En effet, pour la plupart, ils ne sont pas fort riches, et leurs troupes se recrutent surtout dans la partie de la classe paysanne peu aisée. Ils ne seront donc pas les défenseurs des intérêts des gros capitalistes et des grands agrariens?

Cela n'est pas si sûr.

Leur attitude, en effet, dépend du plus ou moins de liberté que leur laisse Rome lorsque des lois sociales sont en discussion.

Un jour, on discutait à Berne les lois Forrer, lois d'assurance sociale, et le leader de la droite catholique, M. Decurtins, avait prononcé un discours de belle envolée généreuse. Rencontrant dans les couloirs Georges Favon, il lui dit: « Eh bien, êtes-vous satisfait? Direz-vous encore que nous sommes des immobilistes, des adversaires du progrès? » Favon lui répondit: « Une simple question: Quelle aurait été votre attitude si Léon XIII s'était prononcé contre la politique des assurances sociales? » M. Decurtins convint honnêtement qu'alors sans doute il n'aurait pu prendre position comme il venait de le faire. Et Favon: « C'est là que je voulais vous amener. Vous n'êtes pas forcément les défenseurs de l'injustice sociale, et il arrive même que vous vouliez avec nous plus de justice sociale. Seulement nous, lorsque nous voulons cela, nous ne prenons conseil que de notre conscience; vous, il vous faut l'agrément du Vatican, ou tout au moins son adhésion tacite, et selon que règne à Rome un pape libéral ou intransigeant, il vous est permis ou défendu d'être libéraux. M. Python, par exemple, vote parfois avec les radicaux, mais c'est à condition que son confesseur ne le lui ait pas défendu. »

Il est évident que le progrès conditionné par la politique religieuse cesse d'être le progrès tout court, et que pareil progrès, sous un pape qui n'a pas l'esprit moderne, peut devenir furieusement réactionnaire.

Nous dénonçons donc net à un parti politique qui est obligé de se conformer aux directives de la curie romaine sinon tout esprit progressiste, du moins l'aptitude à être logiquement et continuellement progressiste. Le peuple ne peut reconnaître en un tel parti le défenseur absolument sûr de sa cause puisque, même si ses députés aux Chambres inclinent personnellement à des solutions sociales d'une certaine ampleur, — et encore n'est-ce nullement le cas pour la plupart d'entre eux, — ils ne peuvent poursuivre leur achèvement que si l'Eglise n'y voit pas d'inconvénient. La classe ouvrière ne peut compter sur eux qu'autant qu'ils auront reçu, d'une autorité étrangère toute puissante, permission de ne point la décevoir.

Ces raisons nous justifient de dire que le conservatisme, qu'il soit financier et calviniste à Genève, ou ultramontain dans les cantons catholiques, est foncièrement incompatible avec le progrès.

Si cette constatation, qui est une constatation de fait, — et que pouvons-nous contre un fait? — contriste des conservateurs qui se sentent d'inclination progressiste, il leur reste... à se faire radicaux.

En quoi le radicalisme inquiète-t-il l'ordre social ou le gouvernement intérieur des consciences?

Il n'est ni « chambardeur » ni intolérant.

James Fazy l'avait défini: une méthode d'observation des faits sociaux. Son caractère est donc essentiellement scientifique, et la science n'est pas incompatible avec la religion: Pasteur se confessait... Georges Favon a dit d'autre part que le radicalisme est un opportunisme hardi, c'est-à-dire qu'il veut les réformes sociales les plus étendues lorsqu'elles répondent à la nécessité et à la raison? Qu'y a-t-il là de subversif?

Au contraire, nos prétendus conservateurs progressistes, que ce soit à Genève ou dans le Valais, ne connaissent pas de pire ennemi que le radicalisme. Partout, c'est contre le parti radical qu'ils partent en guerre; partout, leur mot d'ordre est: « Ecrasons l'infâme! » Nous sommes dès lors en droit de leur demander comment ils concilient et leur amour du progrès et la haine qu'ils vouent au parti qui en est le meilleur et le plus libre artisan?

Nous nous sommes souvent posé cette question, et nous n'avons pu y apporter une réponse satisfaisante. Serait-ce qu'il n'en est point, et qu'il soit vrai que, comme certain personnage de tragédie, le conservatisme n'embrasse si fort le progrès que pour mieux l'étouffer?

Tony ROCHE.

Le thermomètre de l'impôt

(Adaptation du « Nouvelliste »)

Il y a pas mal de citoyens qui, devant la difficulté des temps, se désintéressent complètement de la vie publique. Ils raisonnent ainsi: que l'on vote ceci ou que l'on repousse cela, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. Il nous faudra toujours payer des impôts qui augmentent chaque année.

C'est là une façon d'argumenter qui épargne les embarras du choix et laisse l'esprit en parfait repos.

Malheureusement, elle s'adapte mieux aux voyages d'agrément et aux déplacements de vacances qu'aux angoisses du contribuable obligé de gagner sa vie et d'apprendre que la conduite des affaires publiques se répercute sur ses petites affaires privées. (Exemple: l'imprévoyance coupable qui a présidé à la lutte contre le phylloxéra et les pertes énormes qu'elle va faire subir aux viticulteurs).

On ne saurait croire combien le contribuable est fatigué par la multiplicité des bordereaux d'impôt, plus fatigué encore des formulaires à remplir et des décisions à prendre, que des sommes à payer.

Ce n'est pas peu dire.

L'impôt progressif qui, dans l'idée de ses promoteurs, devait alléger les charges du petit contribuable en frappant davantage la large aisance et plus encore la grosse fortune, fut conçu par le Conseil d'Etat et réalisé par le Grand Conseil de telle façon qu'il est loin de s'adapter équitablement à l'échelle des fortunes.

Il a eu, en réalité, comme résultat une aggravation générale des taux, du fait qu'en même temps que sa mise en vigueur on a appliqué les nouvelles taxes cadastrales très fortement majorées.

Il va de soi, il est vrai, que chacun doit avoir à cœur de payer joyeusement l'impôt qui permet à l'Etat de faire face à ses nombreuses dépenses et à réaliser des œuvres de développement et de progrès, mais encore faut-il pouvoir payer!

Impôts communaux, impôts cantonaux, sur la fortune, sur le revenu, impôts industriels, patentes, taxes de ménage et autres, etc., etc. tout cela forme des bordereaux écrasants pour le contribuable valaisan.

Que reste-t-il pour vivre?

En cette année de crise, l'agriculture, le commerce et l'industrie payent tout, absolument tout ce qu'ils peuvent payer.

Si on les augmentait même de quelques maravédis, on risquerait de tuer une poule dont les œufs ne sont plus d'or depuis longtemps.

Quel qu'en soit donc le désir du gouvernement, il ne pourrait plus être question dorénavant d'un accroissement d'impôts.

Si les recettes ne couvrent plus les besoins de l'Etat, il faudra chercher dans les économies les moyens de combler les déficits de nos budgets et de rétablir la situation de nos finances, compromise par des années de crise et aussi par du gaspillage aux belles années grasses.

Que l'on manœuvre résolument la hache et la scie dans le bois touffu des plantes gourmandes; que la forêt soit débarrassée des parasites aussi nuisibles à la santé financière d'un Etat que le phylloxéra à la vigne et l'on pourra facilement éviter un nouveau tour de vis à la machine fiscale.

Chambres fédérales

Les Tessinois satisfaits

L'élection de M. Garbani au Tribunal fédéral réjouit davantage nos Confédérés du Tessin, sans en excepter les conservateurs, que notre « Nouvelliste » de St-Maurice, pour lequel ce choix est le présage de toutes sortes de calamités. Le parti radical sera précipité du haut de la Roche Tarpéienne! Châtiment bien mérité.

Heureusement que le distingué coreligionnaire de M. Ch. Saint-Maurice, M. le conseiller fédéral Motta, ne nourrit pas d'aussi sinistres desseins, sans quoi il n'aurait pas félicité si chaleureusement le nouvel élu à la dernière soirée de la colonie tessinoise à Berne, organisée en l'honneur de M. Garbani.

La presse, le parlement cantonal et le peuple tessinois ont manifesté la satisfaction que cette élection a produite dans le canton tout entier.

L'organe conservateur catholique « Popolo e Libertà » dit que le 22 juin a été une bonne journée pour les aspirations des Tessinois. Croynons-le!

— Après l'élection de M. Garbani, l'Assemblée fédérale a liquidé plus de cent recours en grâce.

CONSEIL NATIONAL

La fin de la troisième semaine parlementaire a été consacrée à la revision de l'art. 41 de la loi sur les fabriques.

M. Mosimann (Neuchâtel) a fait les calculs suivants jeudi dernier au Conseil national:

« L'industrie occupe 382,000 ouvriers. Si l'on augmente d'une heure la durée quotidienne de travail, on augmentera la production de 114 millions d'heures par année, représentant 137 millions de salaires. Il faut ajouter un chiffre égal pour l'utilisation des machines. En ne travaillant que 8 heures par jour, nous perdons ainsi chaque année 274 millions! »

Parlent encore en faveur de la prolongation de la durée du travail: MM. Hoppeler (Zürich) du parti «évangélique»; Schirmer (St-Gall), Naville, industriel zougais, et Meili (Thurgovie).

M. Naville aurait désiré une révision plus large permettant une meilleure répartition des heures supplémentaires de travail dans le courant de l'année. La grande majorité des ouvriers sont favorables à la prolongation des heures de travail.

M. Duft (St-Gall) combat l'entrée en matière. La prolongation du travail ne devrait être décidée qu'avec le consentement des intéressés.

M. Walther (Lucerne) déclare que le parti conservateur catholique votera l'entrée en matière, mais présentera un amendement limitant à trois ans la durée d'application de la loi nouvelle et une motion invitant le Conseil fédéral à soumettre à bref délai aux conseils législatifs un projet de révision réalisant le principe de la durée de travail différentielle.

La discussion sur la durée du travail reprend lundi, début de la quatrième semaine de la session.

M. Cailler (Fribourg) est pour la prolongation momentanée. M. Forrer (St-Gall) estime que la journée de travail doit dépendre de la durée de la crise, il se déclare partisan de la durée différenciée du travail.

M. Hunziker (Argovie) parle contre l'entrée en matière.

L'entrée en matière est votée par 96 voix contre 51 (33 socialistes, 3 communistes, 5 députés du groupe de politique sociale, 5 chrétiens sociaux et 5 radicaux: MM. Graf, Hardmeyer, Hunziker, Rochaix et Willemín).

CONSEIL DES ETATS

Le Conseil discute la loi postale. On décide notamment que le transport des voyageurs au moyen des voitures postales s'élève à 20 centimes maximum par km. mais au minimum 50 centimes pour une course.

En séance du 23 juin, le Conseil des Etats passe aux allocations de renchérissement pour le personnel fédéral (second trimestre 1922).

MM. Musy et Savoy, rapporteurs, exposent l'économie du nouveau système d'allocations voté au Conseil national et conditionné mathématiquement aux variations du prix de la vie.

Il établit une progression des allocations pour les traitements inférieurs et une dégression pour les traitements supérieurs à 4000 fr.

A l'art. qui fixe l'allocation pour enfants, le Conseil des Etats vote la limite d'âge à 16 ans, d'accord avec le Conseil fédéral, et contre la décision du Conseil national, qui la fixe à 18 ans.

Art. 11. — Le Conseil des Etats réduit le chiffre maximum de la réduction de l'allocation pour les mois de juillet et d'août de 20 à 10 francs, ainsi que la réduction totale pour le deuxième semestre 1922 de 180 à 120 francs. C'est une solution intermédiaire entre le projet du Conseil fédéral et la décision du Conseil national.

L'ensemble du projet est voté sans opposition.

Sur le Rhône

A St-Maurice

Samedi, 24 juin, fut vraiment une journée consacrée à la Navigation fluviale helvétique. En effet, deux sections romandes de l'Association suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin tinrent leurs assemblées générales le même jour. Tandis que la section vaudoise se réunissait à Vevey, sous la présidence de M. Jean Fornallaz, d'Yverdon, sa sœur cadette, la section valaisanne, tenait ses assises à St-Maurice, à l'Hôtel des Alpes. La réunion de St-Maurice était présidée par M. Fritz Grandjean, l'apôtre de la navigation fluviale dans notre canton, placé à la tête de la section depuis sa fondation. Elle comptait près de quarante participants avec les nouveaux membres recrutés le jour même. La section est forte d'environ 130 membres. L'assemblée de St-Maurice était honorée de la présence de M. Savoie-Petitpierre, de Neuchâtel, ancien président central et de celle de M. l'avocat Balmer, président central actuel de l'Association suisse.

M. le président Grandjean ouvre la séance en saluant les autorités de la ville de St-Maurice et les personnalités distinguées qui ont bien voulu venir encourager les membres de la section de leur compagnie, puis il fait un rapport administratif complet et un historique de la section depuis sa fondation, le 19 décembre 1920 à Martigny.

L'orateur passe en revue les différentes sections qui constituent présentement l'Association suisse pour la navigation fluviale, dit quels en furent les initiateurs et les pionniers, précise le but de l'entreprise et énumère les difficultés auxquelles l'activité de l'Association se heurte parfois. Les intérêts en jeu sont si vastes et les problèmes à résoudre bien complexes. Des divergences regrettables entravent la réalisation rapide de vues communes, mais M. Grandjean termine par une note optimiste exprimée avec éloquence: il salue le jour pro-

che où l'arc-en-ciel luira et où la colombe viendra avec son rameau d'olivier.

Après le rapport très applaudi de M. Grandjean, celui-ci donne la parole à M. Balmer, le compétent président central qui, pendant plus d'une heure, tint l'auditoire sous le charme d'une parole impeccable et d'une étonnante érudition. Sa conférence était intitulée: «La Question du Rhône et le Niveau du Léman». Il la traite d'une façon complète en exposant tous les côtés spéciaux de ce vaste problème aux si nombreuses faces. M. Balmer connaît par le menu tous nos rapports «fluviaux» avec la France et l'Allemagne. Il considéra d'abord la question du Rhin libre, ce fleuve qui est pour la Suisse comme une sorte de cordon ombilical qui la relie à la mer. La navigation sur le Rhône, les débats qui ont eu lieu à ce sujet au Parlement français, la régularisation du niveau du Léman qui intéresse plus particulièrement les riverains du lac, sont successivement étudiés. Limité que nous sommes, dans notre rédaction, par le temps et par l'espace, nous ne saurions donner une analyse de cette conférence si documentée. Aux mêmes heures, M. Fornallaz traitait le même sujet: «le Niveau du Léman», à l'assemblée de Vevey. A ceux que les détails techniques intéressent plus particulièrement, nous conseillons la lecture de l'excellent organe de l'Association: «Des canaux, des bateaux».

Un excellent dîner est servi, à l'Hôtel des Alpes, il est assaisonné par de cordiales et spirituelles paroles de MM. Grandjean, Balmer, Savoie-Petitpierre, de Cocatrix, préfet, parlant au nom des autorités de la commune et du district.

L'auditoire est vivement ému par les paroles d'un assistant, M. Siebenmann, heureux de se retrouver parmi une assemblée de compatriotes travaillant à la prospérité de la nation suisse, après avoir vécu plusieurs dizaines d'années en Russie.

De Massongex à Villeneuve

MM. Dionisotti frères ont la fameuse idée de nous conduire en auto au pont de Massongex, car le numéro le plus intéressant de la journée: la descente en pontons sur le Rhône, a lieu en cet endroit précis où viennent nous rejoindre nombre de participants à l'assemblée de Vevey qui avaient pris le train pour Bex, conduits par M. Kratzer, avocat, président de la sous-section de Vevey.

Les 14 heures étaient dépassées, quand les trois pontons chargés d'une centaine de personnes et sur lesquels flottaient les drapeaux vaudois et valaisan s'engagèrent au milieu du fleuve, très gros — on est précisément à la Saint Jean.

Quelle superbe partie de plaisir, dont nous nous souviendrons longtemps, que cette descente du fleuve, par une après-midi d'été.

Entre les buissons des rives, quels superbes coups d'œil sur les cimes des Alpes valaisannes qui s'abaissent vers le Léman. Les passagers ne se laissaient pas d'admirer la Dent du Midi dans toute sa beauté. Du pont de Massongex au lac, la distance doit être de 22 kilomètres, elle fut franchie en une heure et 40. De distance endistance, sur les rives, des campagnards s'approchaient du fleuve pour saluer notre passage. Sur les ponts de Collombey, d'Illarsaz et de la Porte du Scex, des curieux étaient rassemblés. A la Porte du Scex, les «navires» et leurs passagers furent couverts de fleurs.

Parmi ces passagers, citons quelques notabilités à part celles que nous avons déjà nommées: MM. Morel, de Genève, rédacteur du journal «Des bateaux, des canaux!», Jules Dufour, conseiller d'Etat vaudois, M. Trotter, président du Grand Conseil valaisan; Burnat, syndic de la Tour; Jaquerod, municipal à Vevey; Dufflon, syndic de Villeneuve; Borel, syndic de Bex, différentes personnalités du Valais, etc.

La descente s'effectua sans incidents, sous le commandement de M. Moreillon, président de la Section de Bex de la Société fédérale des Pontonniers. En tête de chaque ponton, de robustes gars, les reins ceints par une large ceinture rouge et le chef coiffé d'un béret basque, ramaient debout, s'employant à deux, à tour de rôle sur la même rame. A l'arrière, le chef de navigation de chaque ponton surveillait la manœuvre et de temps à autre redressait la direction d'un vigoureux coup d'aviron.

Pendant une partie du trajet, les pontons «cheminèrent» bord à bord pendant que les heureux voyageurs se livraient à une collation toute fraternelle et très appréciée.

A la Bataillère (embouchure du fleuve) la «Vénus», la barque de MM. Favez frères du Bouveret, coquettement pavoisée, recueillit les occupants et les amena à 17 h. à Villeneuve. Quelle vue superbe sur les Alpes et sur les rives du Léman avons-nous pu contempler pendant la traversée! Nous comprenions en ce moment les transports lyriques du poète Juste Olivier souhaitant avoir un tombeau sur les rives azurées de notre Méditerranée franco-suisse.

A Villeneuve encore, un bon verre à l'Hôtel du Raisin, puis quelques aimables paroles de MM. Kratzer et Grandjean. Hommage fut rendu à la bravoure des «marins» du Bouveret et souhaits exprimés à la continuation des bons rapports nautiques et autres entre Vau-

dois, Valaisans et tous les riverains du Léman. N'oublions pas non plus une nouvelle allocation de M. Balmer.

On se disperse. Les Valaisans reprennent la route liquide du Bouveret pour de là rentrer joyeux, en chemin de fer, sur leur prosaïque plancher des vaches.

Encore une fois, merci à M. Grandjean et à ses aimables collaborateurs. G.

VALAIS

Festival Lecomte. — Le Comité de Presse de l'«Union Instrumentale» de Bex nous écrit:

La journée du 2 juillet s'annonce d'ores et déjà comme l'une des plus brillantes parmi celles que nous aurons l'occasion de vivre à Bex.

On sait qu'elle groupera, outre les diverses sociétés de tir, plus de 250 musiciens, tant vaudois que valaisans, groupés sous la magistrale baguette de M. Hector Lecomte, directeur, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles.

Ces deux cent cinquante musiciens se répartissent entre les Sociétés suivantes: L'«Harmonie» de Monthey, l'«Harmonie» de Chamoson, l'«Helvétienne» d'Ardon, la «Collombeyenne» de Collombey et l'«Union Instrumentale» de Bex.

Toutes ces sociétés se produiront l'après-midi, durant le grand concert qui sera donné dans la cantine édiflée à l'occasion du Tir cantonal vaudois.

Cette importante manifestation artistique débutera le matin par la réception des musiciens en gare de Bex, elle se continuera par un grand banquet officiel durant lequel l'«Union Instrumentale» donnera concert.

Dès 13 h. Discours officiels. L'après-midi, concert, morceaux d'ensemble, etc.

A 17 h. 30, grand cortège en ville avec participation des autorités, 5 corps de musique, 3 sociétés de tir, gymnastes, etc., etc.

Comme on le voit, tout est prêt et le Comité espère que de toute la région les amis de la musique viendront à Bex nombreux, sachant d'avance qu'ils y seront bien reçus.

Histoire nationale. — Le tome 1er du D. H. B. S. (Dictionnaire historique et biographique de la Suisse) vient de paraître depuis quelques semaines. Ce premier volume, qui ne contient que la lettre A et une petite partie de la lettre B, comprend tout juste 600 pages de texte serré sur deux colonnes, dans lesquelles ressortent de nombreux portraits et vues. En outre, le volume renferme hors texte 16 planches, vues et cartes en couleurs. L'exécution du premier numéro de la série fait bien augurer de l'ouvrage entier qui constituera une vaste encyclopédie de l'histoire de la Suisse et de celles de ses cantons, qui présentent entre elles tant de variétés d'aspects. Ce monumental Dictionnaire est publié avec la recommandation de la Société générale suisse d'Histoire et sous la direction de MM. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale; Henri Türlér, directeur des Archives fédérales, à Berne, et Victor Attinger, l'éditeur bien connu de Neuchâtel. Ce vaste ouvrage ne peut manquer d'être mené à bien avec une équipe aussi qualifiée à sa tête, quelles que soient les difficultés inévitables que son exécution rencontrera en cours de route. La direction s'est assurée le concours de nombreux collaborateurs spéciaux et cantonaux. Tous les cantons ont les leurs. Parmi les Valaisans, nous sommes heureux de pouvoir citer notre érudit collaborateur M. Louis Courthion.

Dans la bibliographie suisse, le D. H. B. S. sera le digne pendant du Dictionnaire géographique édité par la même maison Attinger, à Neuchâtel.

Le tome 1er contient nombre d'articles, surtout des biographies, par exemple Allet, Abbet, Barman, etc., des noms de personnages de premier plan, dans l'histoire contemporaine du Valais. Nous espérons bien revenir à loisir sur ce sujet, nous réservant de faire éventuellement quelques critiques de détail. G.

Convention des zones. — Nous avons reçu un appel engageant les citoyens à signer le referendum contre la Convention des zones passée entre la France et la Suisse, le 7 août 1921, et approuvée par les Chambres fédérales. Le parti libéral-radical valaisan n'a pas eu l'occasion jusqu'ici de prendre position sur cette question. Pour ne rien préjuger, le «Confédéré» s'abstient de publier cet appel. Le nombre de signatures requises pour la demande référendaire sera sûrement atteint. Nous aurons donc tout le loisir d'étudier cette Convention très controversée avant la votation populaire.

— Un Comité référendaire valaisan a été constitué à l'issue de l'assemblée du 19 juin à Sion. Il est composé de MM. Jos. Kuntzen, président de la ville de Sion, député; H. Leuzinger, président de la Société séduinoise d'agriculture; Dr A. Repond, directeur de Malévoz, Monthey; Dr Jn-Ch. de Courten, bibliothécaire, Sion; L. Jost, secrétaire des apprentissages, Sion; B. Schwar, secrétaire de la Fédération laitière, Sion; Th. Schnyder, ingénieur rural, Sion.

Monuments historiques

Réunion de la Commission des Monuments historiques à Ernen

La Commission cantonale des Monuments historiques s'est réunie dernièrement à Ernen et après une courte visite à la maison natale du Cardinal Schinner, à Mühlebach, a tenu séance au pied des fourches patibulaires (die Galgen), dont les trois piliers se dressent encore vers le ciel, dans un des sites les plus charmants de la contrée. La vue dont on jouit de cet endroit est fort belle, et s'il paraît assez douteux que les malheureux qui allaient être suspendus aux bras du sinistre triangle et laissés en pâture aux corbeaux, aient songé à verser une larme de regret sur le paysage, la présence d'un appareil d'exécution au sein de cette nature idyllique est tout de même d'une singulière ironie!

Le gibet d'Ernen est certainement le seul monument de ce genre qui existe actuellement en Suisse, ou du moins, qui soit toujours debout, et sa restauration figurait en première ligne sur l'ordre du jour de la séance. Il a son histoire et, sur l'un des piliers, une inscription nous apprend qu'il fut reconstruit au commencement du XVIIIe siècle. A cette époque de justice sacro-sainte, on lui attribuait uniquement un caractère expiatoire, sans y attacher une idée d'infamie, et la chronique rapporte que les Conchards refusèrent les honneurs de leur potence à un voleur de grand chemin, parce qu'il n'était pas ressortissant de la vallée.

Sur la place historique d'Ernen, le Tellenhaus est un grand et beau chalet qui tire son nom d'une fresque dont les vestiges sont encore visibles sur une des façades; cette peinture, délicieusement naïve, est une des plus anciennes représentations connues de la légende de Guillaume Tell. Le chalet n'est plus habité depuis longtemps et l'intérieur en est fort délabré. On parle même de sa démolition et de sa vente à un entrepreneur du dehors, mais ce bruit demande confirmation, car les propriétaires du Tellenhaus se rendront sans doute compte du tort que causerait à leur localité la disparition de l'édifice qui en constitue un des éléments les plus pittoresques, et à la conservation duquel s'intéressent, non seulement les Valaisans, mais encore tous les hôtes étrangers que la bonne saison ramène chaque année à Ernen.

La Commission a entendu un rapport de l'archéologue cantonal sur son activité semestrielle. Il s'est agi, entre autres, de la restauration aujourd'hui en voie d'achèvement, du clocher de l'Abbaye et du cimetière systématique des fouilles du Martolet, à St-Maurice; de la reprise de certains travaux de consolidation au château de la Bâtiaz; de la mise en belle et bonne place du milliaire romain de Martigny; de la réfection de l'antique citerne de Valère; de l'aménagement, au musée historique, d'une nouvelle salle où seront exposés les costumes, jusqu'ici entassés dans une armoire; de la Tour de Chalais et de celle qui commande le petit pont sur la gorge de la Dala, près Loèche-Ville, le seul type de pont fortifié que nous possédions en Valais, etc.

De récentes découvertes d'objets romains et préhistoriques dont l'archéologue cantonal a été avisé que tardivement et alors qu'il n'était plus possible de se livrer à d'utiles constatations, ont fait ressortir une fois de plus l'insuffisance de notre législation en matière de trouvailles pouvant intéresser l'art et l'histoire du canton. Un projet d'arrêté, destiné à combler cette lacune, est à l'étude.

La séance s'est terminée par la visite de l'église paroissiale dont la sacristie renferme des œuvres de valeur: fragments de retables du XVme et du XVIme siècles, calices et ornements sacerdotaux donnés par Matthieu Schinner. L'église elle-même possède des autels du baroque le plus riche et des stalles assez remarquables, exécutées par des artistes indigènes, mais dans le courant du siècle dernier, une de ces prétendues restaurations dont nous avons de si déplorables et trop nombreux exemples chez nous, lui a fait perdre en grande partie son cachet architectural.

Démission. — Les journaux nous apprenent que le chef du service des constructions a enfin donné sa démission! Nous ignorons s'il a démissionné de son propre chef ou s'il a été démissionné avec ou sans remerciements pour les services rendus; l'essentiel est qu'il n'occupe plus des fonctions pour lesquelles il a prouvé qu'il n'était pas l'homme prédestiné.

Nous comptons cependant que cette solution en ce qui concerne le titulaire ne liquide pas définitivement le passé et que la Commission d'enquête du Grand Conseil remplira son mandat en menant à bonne fin la recherche des responsabilités de l'ex-fonctionnaire.

Un intéressé à ce que la lumière se fasse.

Chambre valaisanne de commerce. — (Comm.) — La Chambre valaisanne de commerce s'est réunie à Sion, le mardi 20 juin. Elle a, entre autres, discuté les questions suivantes: Foire de Bâle. Marché de vins. Convention des zones. Questions hôtelières. Nouvelle loi sur la police du commerce.

En ce qui concerne le ravitaillement du pays en blé, la Chambre a pris position pour l'abolition du monopole. Elle a, par contre, exprimé le vœu que les intérêts de l'agriculture et des producteurs de blé soient sauvegardés par les mesures les plus favorables en dehors du monopole.

SAINTE-MAURICE. — « Saint Maurice » au Théâtre. — Dimanche, 25 juin, a été donnée, au Théâtre de St-Maurice, par les élèves du Collège, la première représentation d'une tragédie nouvelle en trois actes : « Saint Maurice » (ou la Halte d'une légion). Cette pièce inédite est l'œuvre d'un auteur français de l'école littéraire néo-catholique, Henri Ghéon, qui est bien connu à St-Maurice, dans les milieux abbaticaux. Une de ces précédentes œuvres a été jouée également à Saint-Maurice l'an dernier. Les personnages du nouveau drame historique font sur la scène, en des accents lyriques et enthousiastes, l'apologie de la religion chrétienne toute de renoncement et d'obéissance. La tragédie de M. Ghéon a assez fidèlement respecté les traditions historiques les plus courantes relatives au martyr de la légion thébéenne à Agaune. Cet épisode ancien est le plus sanglant de l'histoire du Valais, si les historiens sont sûrs de leur affaire. Il est bien tentant pour le poète et l'auteur dramatique. M. le Chne Jules Gross a construit, il y a quelques années, sur le même sujet, un drame en vers avec des personnages féminins. Nous rappelons aussi pour mémoire que « Le mystère de Saint-Maurice et de la légion thébéenne », du chroniqueur Gaspard Bérodi, fut représenté à St-Maurice le 20 août 1920.

— On rit beaucoup aux « Aventures de Gilles » (ou le « Saint malgré lui »), autre œuvre de M. Ghéon tirée des « légendes dorées » des premiers siècles du christianisme. Mais de quoi rit-on ? Des miracles accomplis avec profusion dans une pièce qui est une sorte de comédie bouffe. Nous craignons que les choses les plus sacrées de la religion n'aient rien à gagner à être mêlées aux jeux quasi burlesques du théâtre comique. Mais, taisons-nous, nous sommes si incompetent en la matière ! va-t-on dire avec raison.

ST-PIERRE-DE-CLAGES. — Kermesse de la « Villageoise ». — La kermesse annuelle de la « Villageoise », si bien commencée dimanche, à St-Pierre, continuera jeudi. L'importune visiteuse qui met en fuite tout le monde, — musiciens et danseurs y compris — n'est pas invitée. Chacun pourra donc y venir sans crainte d'être troublé dans ses joyeuses et nombreuses distractions par une pluie malicieuse.

Grâce à l'amabilité de son directeur, M. Le-comte, la Société donnera un concert à l'ouverture de la fête.

Le Comité.

CHARRAT. — La kermesse de l'« Indépendante ». — Tout mécréants qu'ils soient, les Charratins n'oublient pas leur Saint Pierre qu'ils célébreront dignement jeudi et qu'ils recélébreront dimanche 2 juillet grâce aux musiciens de l'« Indépendante » qui organisent pour ces deux jours de fête une attrayante et bruyante kermesse. Rien n'y manquera, surtout pas le bon vin ni les exquis merveilles dont les ménagères de Charrat possèdent le secret. Lucullus et tous les plus célèbres gourmands de l'histoire les auraient savourées avec délices.

SIERRE. — La « Géronde » vers les lacs bleus. — Jalouse des balades organisées par ses sœurs, les musiques de Martigny et de Sion, la « Géronde » se payera un joli petit voyage d'agrément, les samedi et dimanche 3 et 9 juillet, aux enchantements des Borromées.

Prix de la course, fr. 35.— S'inscrire jusqu'au dimanche 2 juillet, chez M. A. Hitter, Café du Rothorn, Sierre.

Nous souhaitons deux bonnes journées à M. Mautref et à ses disciples.

Tir cantonal Vaudois, Bex (juillet 1922). — (Comm.). — A la demande de nombreuses Sociétés de tir, le Comité d'organisation du Tir cantonal avise les Sections vaudoises et les tireurs des cantons voisins qui désirent constituer des groupes, que le délai d'inscription est prolongé jusqu'au 2 juillet.

Il rappelle également aux tireurs qui désirent concourir pour l'obtention de la Maîtrise fédérale, qu'ils doivent s'annoncer au président de leur Société cantonale, jusqu'au 1er juillet.

Enfin, il informe les tireurs isolés que le plan de tir est envoyé gratuitement, sur demande adressée à M. F. Paillard, notaire à Bex.

Malgré un fort tirage, l'édition s'épuise rapidement et les tireurs qui désirent être rapidement servis feront bien de se hâter.

Chronique séduoise

DECISIONS MUNICIPALES (Extraits)

(Séance du 20 mai 1922)

Impôts de 1922. — Sur la proposition de la Commission des Finances, le Conseil adopte les principes

suivants pour la perception des impôts communaux de 1922 :

1. La déclaration individuelle annuelle faite pour l'impôt cantonal servira également à l'établissement de l'impôt dû à la Commune, la déclaration bisannuelle communale étant supprimée.
2. La taxe industrielle sera perçue, comme par le passé, sur la base du gain moyen de quelques années.
3. L'impôt sur les traitements sera établi sur le revenu de l'exercice écoulé, sauf certaines exceptions qui s'imposent au point de vue de l'équité (départ, nouvelles arrivées, changement de situation, diminution de traitement, etc.).
4. Bénéfice de spéculation, traitement en nature. Les dispositions du nouveau décret modifiant la loi sur les finances seront appliquées, par analogie, pour la perception de l'impôt communal.
5. Fortune. Seront retenues, pour le calcul de l'impôt, les fortunes telles qu'existantes au 1er janvier de l'année comptable.
6. Les domestiques de ménage et de campagne seront exonérés de l'impôt communal. Les employés de commerce (magasin, cafés, etc.) seront frappés par l'imposition.
7. Les primes payées aux Caisses de secours et de prévoyance obligatoires n'entreront pas en ligne de compte pour le calcul de l'impôt.
8. Les mutations dans les capitaux seront acceptées pour autant que la déclaration annuelle d'impôt mobilier aura été présentée dans le délai fixé.
9. Les capitaux en compte courant seront en principe imposés ; ils ne seront exonérés de l'impôt communal qu'au cas où ils constitueraient réellement un simple fond de roulement.
10. Le commerce de vins n'est exempt de l'impôt communal qu'au cas où l'art. 33 de la loi des Finances de 1903 est applicable. Il est soumis à la taxe industrielle dès qu'il révèle un caractère commercial de fait reconnu.
11. Les machines industrielles sont imposées comme capital industriel pour un tiers de leur valeur multipliée par 20. Cependant, lorsqu'elles sont incorporées à l'immeuble au point qu'elles forment avec ce dernier un tout, elles sont frappées par l'impôt sur les immeubles.
12. Déduction et dégrèvement. Les principes adoptés les années précédentes sont maintenus. En outre, les familles de salariés qui comptent trois enfants et plus en ménage bénéficient d'un dégrèvement de fr. 20.— par enfants au-dessous de 16 ans. Il est entendu que ces faveurs ne sont accordées qu'aux personnes dont le salaire constitue le seul moyen d'existence. Elles tombent dès qu'il y a dans la même famille deux ou plusieurs personnes touchant des salaires notables.
13. Perception. — Les montants d'impôts inférieurs à fr. 20.— seront reçus en une seule fois en septembre.

MARTIGNY

La fête patronale

C'est dimanche prochain, 2 juillet, que Martigny célébrera sa fête patronale paroissiale, « Notre-Dame des Foins », disaient jadis nos braves campagnards.

De plus en plus, la musique dispute à la piété les honneurs de la journée sans trop susciter la jalousie de sainte Cécile.

L'Harmonie municipale, enchantée des succès recueillis récemment à Ancey et à Genève, organise, sur son emplacement de fête, une grande kermesse pour samedi et dimanche 1er et 2 juillet. Les jeux et attractions n'y manqueront pas, allez sans crainte.

Samedi soir, à 20 h. et demie, aura lieu l'ouverture de la kermesse par un grand concert où l'on entendra le « Roi des Jodlers », M. Auguste Besse, ténor, Lausanne, et l'orchestre le « Cercle symphonique ».

L'excellent ténor se produira de nouveau dimanche à deux reprises, à 14 h. et demie et 17 h. et demie.

Dimanche soir, bal.

Nous n'en dirons pas davantage, jeunes filles de Martigny, cela suffit, supposons-nous, pour vous faire venir l'eau à la bouche et pour que vous effeuilliez avec impatience votre calendrier.

Bonne musique et bonne fête !

Dans le petit monde scolaire

Les vacances sont là ! Saison bénie pour les mioches, et pour les... récents, tous avides, comme Jonglet ; d'école buissonnière. Aussi, les grands n'avaient-ils pas moins que les petits, le cœur joyeux, samedi matin, au départ pour la grande promenade de fin d'année à Glion suivie d'une jolie partie sur le Léman. Les Argonautes revenant de conquérir la toison d'or ne devaient pas avoir un air plus vaillant que nos promeneurs au retour, en remontant l'avenue, accompagnés par l'Harmonie qui était descendue à la gare pour les attendre. Devant l'Hôtel de Ville, M. le Dr Ribordy, président de la Commission scolaire, prononça le discours de clôture, écouté avec toute l'attention qu'il est possible de demander à ce petit monde bruyant et joyeux.

Puis, on se disperse avec des « au revoir » à l'automne !

Dimanche soir, un public nombreux assistait à la première représentation du collège Ste-Marie. Soirée amusante où l'on se délassa des fatigues de la semaine et où le plus morose a l'occasion de se déridier. De mauvais écoliers qui mettent le feu à la forêt, des enfants révoltés qui partent en cachette pour Paris, mais que la vache enragée ramène à la maison, des négrillons, même un singe qui eut beaucoup de succès ; il y eut de tout sur les planches de ce petit théâtre. Soit dans le chant soit dans la partie scénique l'exécution du programme s'est accomplie avec beaucoup d'aisance et de naturel.

Société de tir « Patria »

Les exercices pour cette semaine auront lieu ce soir et mercredi soir dès 17 h. et demie, ainsi que jeudi et dimanche, dès 5 h. et demie du matin. Bientôt commence le grand tir de Bex et il est nécessaire de beaucoup s'exercer.

Tombola de l'Association protestante de Martigny

Les lots peuvent encore être retirés mardi 27 et mercredi 28 juin, de 20 à 21 h. dans la salle des cours professionnels, à l'ancien hôtel Clerc.

Voir les numéros de billets gagnants aux annonces.

Les premiers films de juillet

Le Moulin de la Peur, film détective, en cinq actes, est la lutte définitivement victorieuse, après une série d'extraordinaires et angoissantes aventures, d'un avisé et audacieux détective et de ses amis Fred et Lilian, la belle cantatrice, luttant contre une bande de malfaiteurs. Pour finir, les espions et traîtres John et Lissy sont pris par l'habile policier qui sauve ainsi Fred et Lilian.

Le Bonheur du ménage (titre d'une comédie dramatique, en quatre parties) faillit être gravement compromis par la jalousie d'une jeune épouse qui trouve dans la poche de son mari la photo de sa future belle-sœur qu'elle ne connaît pas.

Mais tout finit bien après l'explication nécessaire.

A la montagne

Une chute à la Blumlisalp

Dimanche matin, deux touristes bernois, membres du C. A. S., Ledermann et Favre, ont fait une chute d'environ 300 m. à la Blumlisalp pendant la descente. Ledermann qui portait sur tout le corps de nombreuses contusions et avait la clavicule cassée, a pu se rendre jusqu'à la cabane du Hochturl. Son compagnon Favre fut ramassé sans connaissance avec une profonde blessure au front et fut transporté avec de grandes difficultés à la cabane du Hochturl.

Du berceau sur les glaciers

Selon les « Glarner Nachrichten », la fillette du boucher Miledi, âgée seulement de 4 ans et demi, vient, en compagnie de sa mère, de faire l'ascension du Ruchenglernitsch (2015 mètres). Il y a trois ans, son petit frère, qui avait alors 3 ans, avait fait la même ascension.

La première du Zinal Rothorn

La première ascension du Rothorn de Zinal, par les membres de la section de Jaman du C. A. S., accompagnés du guide Cotter, d'Anniviers, a été faite vendredi 23 juin.

En Suisse

La foudre sur le troupeau

Jeudi matin, la foudre est tombée sur un sapin au-dessous de Lungern (Obwald). Sept vaches qui avaient trouvé un abri sous l'arbre ont été foudroyées, les unes tuées net, les autres mises dans un tel état qu'il a fallu les abattre. L'agriculteur Fehlmann subit de ce fait une très grosse perte.

L'explosion de Thoune

On signale une troisième victime de l'explosion du dépôt de poudre de Thoune. Mme Imhof, qui avait été légèrement atteinte au visage et aux mains par un éclat de verre, a succombé au tétanos.

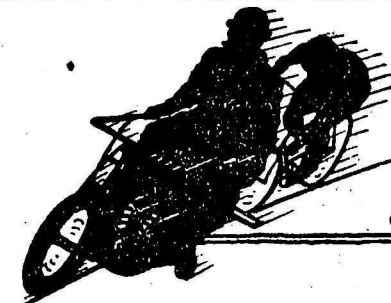
Nouvelles de l'Etranger

Les élections irlandaises

La position finale des partis est la suivante maintenant que tous les résultats des élections irlandaises sont connus : Coalitionnistes (en faveur du traité anglo-irlandais) 58 ; Républicains (opposés au traité) 36 ; Travailistes 17 ; Indépendants et agrariens 17. Au total 128. La plupart des travailistes, des indépendants et des agrariens sont en faveur du traité.

Ça et là

La Cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort, Burger, et aux travaux forcés à perpétuité sa maîtresse, la femme Jobin, qui ont assommé, étranglé et dépecé le mari de la femme Jobin.



Votre motocyclette doit être montée sur des pneus solides et durables, mais souples, avantages que vous offrent les Pneus Continental pour motos, dont la supériorité et le rendement sont incontestables.

PNEUS

Continental pour Motos



— Auguste !
Où irons-nous jeudi et dimanche ?
— Ne t'en fais pas Angèle, nous irons à Evlonnaz à la

KERMESSE

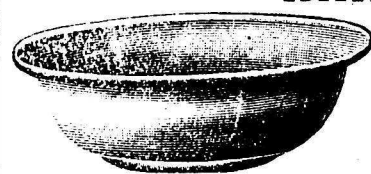
organisée par la Société de musique. Nous y trouverons
Consommations de 1er choix
Bal sur plancher
Musique donnée par la Fanfare « La Joyeuse ».
Attractions diverses, etc.

Un événement pour Monthey et ses environs ?

Mercredi 28 juin, dernier jour

Seulement 1 jour

à l'HOTEL du CHEVAL BLANC
MONTHEY



Grande vente publique
d'un lot d'articles en aluminium

organisée par le liquidateur d'une fabrique suisse. L'écoulement devant maintenant se faire dans un court délai, la marchandise sera cédée directement au particulier à des prix extrêmement avantageux, par ex. :

- | | | | |
|------------|-----------------|-----------------------|------------|
| Casseroles | depuis fr. 0.90 | Petites marmites | à fr. 1.70 |
| Bidons | depuis fr. 0.80 | Cafetière personnelle | à fr. 1.20 |
| Louches | depuis fr. 0.40 | Coquetiers | à fr. 0.10 |

En même temps et jusqu'à épuisement il sera aussi vendu des articles légèrement défraîchis avec forte réduction. Grand choix en articles de ménage et de tourisme. — Entrée libre.

Boucherie
Albert GAUDET
Plainpalais - Genève

J'expédie franco de port depuis 2 kg. contre remboursement

- Bouilli, 1re qual. 2.30 le kg
- Rôti bœuf " 3.30 le kg.
- Grasse bœuf crue à 1.50 le kg.

C. Henry, vins, Aigle

Vins rouges et blancs

du Pays et Etrangers, aux meilleurs prix du jour. — Représentant pour Monthey et environs M. BORGEAUD, Monthey

Sage-femme

1er classe, diplômée de Genève et d'Autriche. Pensionnaires, Man spricht deutsch.
Mme PITTET
Pl. Cornavin 6, Genève
vis-à-vis de la Gare
Téléphone Mont-Blanc 3-508

Harmonie Municipale, Martigny-Ville

Les 1er et 2 juillet 1922

Grande Kermesse

organisée par l'HARMONIE, sur sa propriété

Samedi soir à 8 1/2 h. : Ouverture de la Kermesse par un GRAND CONCERT donné par le

ROI DES JODLEURS

M. Auguste Besse, ténor, Lausanne, avec l'Orchestre «Le Cerele symphonique»

Dimanche à 14 1/2 h. et 17 1/2 h.

Concerts par LE ROI DES JODLEURS

Nombreux jeux - Bal

Association protestante de Martigny et environs

Liste des numéros gagnants de la tombola

4	308	656	956	1306	1694	1983	2349
9	320	657	969	1321	1713	1990	2370
40	323	664	983	1330	1718	2000	2387
60	324	675	987	1335	1721	2035	2410
74	332	683	995	1348	1728	2037	2415
92	334	705	997	1361	1740	2039	2417
94	335	724	1005	1363	1747	2041	2421
99	340	726	1047	1375	1757	2050	2460
103	362	728	1059	1395	1758	2074	2472
121	369	730	1069	1412	1761	2086	2474
128	384	733	1080	1424	1775	2091	2477
142	402	747	1093	1432	1782	2093	2503
143	425	761	1101	1437	1788	2105	2552
150	429	780	1117	1450	1801	2118	2560
152	434	796	1132	1452	1803	2158	2561
157	446	798	1134	1461	1805	2163	2568
169	454	806	1135	1463	1819	2171	2581
170	465	807	1154	1478	1821	2179	2600
177	514	823	1157	1495	1824	2188	2611
178	530	826	1167	1502	1830	2208	2620
186	539	849	1175	1507	1858	2209	2621
189	542	852	1176	1518	1872	2212	2633
208	552	868	1201	1538	1878	2216	2650
231	555	882	1215	1540	1887	2232	2659
239	563	890	1216	1549	1897	2261	2665
242	571	891	1240	1557	1906	2262	2667
243	574	894	1246	1573	1922	2271	2685
246	575	905	1252	1578	1924	2280	2696
257	593	917	1257	1580	1936	2287	
270	598	928	1268	1599	1945	2288	
271	602	929	1274	1601	1950	2299	
272	604	934	1281	1642	1952	2304	
294	636	939	1301	1687	1957	2307	
300	643	948	1302	1690	1964	2327	

Hôtel Kluser & Poste

Téléphone 19 Martigny-Ville Télégr. Postehôtel

Voitures et autos

pour toutes directions, Suisse et étranger
S'adresser : Bureau de l'Hôtel

CHAMPEX - Le Signal

A l'occasion de l'ouverture de la Crémierie-Restaurant-Alpina

GRAND BAL

Dimanche 2 JUILLET, dès 2 heures de l'après-midi

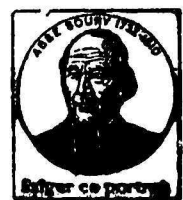
Bonne musique
Buffet-Consommations de 1er choix
Pâtisserie - Glaces, etc.
Se recommande: Ernest Meillard.

Pommes de terre du Danemark

Prix avantageux. - S'adresser chez GAILLARD Frères, Saxon.

Maladies de la Femme

La Métrite



Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de coliques, Maux de reins, douleurs dans le bas-ventre; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Aigreurs, Manque d'appétit, aux Idées noires, doit craindre la Métrite.

Jouvence de l'Abbé Soury

Le remède est infailible à la condition qu'il soit employé tout le temps nécessaire.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY guérit la Métrite sans opération parce qu'elle est composée de plantes spéciales, ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENITINE des Dames: la boîte, 2 fr.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est le régulateur des règles par excellence, et toutes les femmes doivent en faire usage à intervalles réguliers pour prévenir et guérir: Tumeurs, Cancers, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Variétés, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie; contre les accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

La Jouvence de l'Abbé Soury préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER à Rouen (France) se trouve dans toutes les pharmacies. Prix: Le flacon illicite fr. 4.50. La Boîte pilules fr. 3.50. Dépôt général pour la Suisse: André JUNOD, pharmacien, 21 Qual des Bergues, à Genève.

BIEN EXIGER

La Véritable Jouvence de l'Abbé Soury avec la signature Mag. Dumontier

Le Dr Eug. de Werra de St-Maurice

transférera très prochainement son domicile à Martigny Il recevra au cabinet de consultations du Dr Müller

AVIS

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle qu'en suite d'entente à l'amiable, M. J. MARET, ne visitera plus notre clientèle à partir du 1er juillet prochain. Nous venons de confier la représentation de notre maison à Monsieur

Jos. DONNET, de Troistorrents

Adresse St-Pierre 12, Lausanne, notre voyageur de la Suisse romande, à notre service depuis quelques années déjà. M. Donnet visitera dès maintenant également régulièrement la partie française du canton (de Sierre à St-Gingolph).

Nous le recommandons à la bienveillance de notre honorable clientèle et la prions de bien vouloir lui réserver ses commandes.

VONDER MUHL

Manufacture de tabacs et cigares de Sion S. A

COMPTOIR VINICOLE

pour la vente des vins étrangers à Sion. Bureau: Rue des Bains. Téléphone 289

Gros et mi-gros franco domicile. Prix sans concurrence. Vins des meilleurs crus étrangers: d'Italie, de France et d'Espagne. Prix et échantillons sur demande. Vente à partir de 50 litres par fûts prêtés

Jeu 29 juin et Dimanche 2 juillet

Grande Kermesse à CHARRAT

organisée par la Fanfare l'Indépendante

Jeux divers BAL Consommations de 1er choix - Invitation cordiale

BEX

Tir cantonal vaudois et Tir fédéral de maîtrise

7-18 JUILLET 1922

Dotation: 300.000 francs
Demandez le plan de tir à M. PAILLARD, notaire, Bex

L'Eau minérale alcaline radio-illuminée d'AGLE-LES-BAINS

Toutes ses propriétés sont équivalentes à l'eau d'EVIAN. Analyse à disposition.

Dépositaire: Distillerie Morand, Martigny

Festival LECOMTE

BEX, le 2 juillet 1922

- 4 h. Diane.
 - 10 h. Réception des Sociétés de Musique prenant part au Festival.
 - 11 h. Participation à la Parade des Cordons Bleus, Rose et Bleu, Vert et Blanc.
 - 12 h. 15. Banquet officiel à la Cantine. - Grand Concert donné par l'Union Instrumentale de Bex.
 - 14 h. 30. Grand Concert donné à la Cantine, par: l'Harmonie de Monthey; l'Harmonie de Chamoson; l'Helvétia d'Ardon; la Collombeyenne de Collombey; l'Union Instrumentale de Bex.
- Moreaux d'ensemble (250 exécutants)
Pour les détails du programme, demandez le «Journal Officiel du Tir cantonal».
- 18 h. Grand cortège.
 - 20 h. 30. Soirée sur la place de fête.

Fernand GAILLARD

Réparations d'Horlogerie et Bijouterie en tous genres
Travail prompt et soigné
Montres Zenith, Longines
Bijouterie, Argenterie, Lunetterie
Toujours grand choix en magasin

Hôtel-Restaurant-Pension du Cerf

Rue des Remparts - Sion
Cuisine soignée et exclusivement au beurre. Vins des meilleurs crus du pays. Restauration à toute heure.
Dîner depuis fr. 2.50
Chambre depuis fr. 1.50
Se recommande: Mme Gioira-Lattion

Nos prix des viandes

Beuf à bouillir	Fr. 1.80 le kg.
Beuf à rôti	> 2.50 >
Beuf fumé	> 2. — >
Beuf salé	> 3. — >
Graisse fondue	> 1.50 >
Graisse de rognon	> 1.50 >
Petit salé de porc	> 1.50 >
Saucissons extra	> 3.50 >
Saucissons fumés	> 2. — >
Jambons et lards fumés	> 4. — >
Cervelas et gendarmes la douz.	> 3. — >

Henri HUSER S. A.

LAUSANNE Téléphone 31.20

A vendre à Martigny une

Maison

très bien située. Le rez-de-chaussée est actuellement un café. S'adresser au «Confédéré» en ajoutant 40 ct. en timbres.

A vendre d'occasion

un canapé

S'adresser au Confédéré.

PROFITEZ!

La grande et avantageuse loterie pour la construction des Eglises d'Ayer et de Sierre vous garantit

3 chances

- 1. Gagnant certain de fr. 2.- à 5000.-. Visibles et payables de suite.
- 2. Un numéro participant au 2^e tirage avec lots jusqu'à fr. 20.000.-.
- 3. Un numéro participant au 3^e tirage avec lots jusqu'à fr. 30.000.-.

Achetez un groupe de 20 billets fr. 20.- des loteries des Eglises valaisannes. Vous participerez à 5 tirages et vous pouvez dans le cas le plus heureux gagner jusqu'à fr. 80.000.-.

Total des lots fr. 455 000.- en espèces

Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A. 20, Rue du Mont-Blanc, Genève

Fromage d'Emmenthal gras à 3.10 Fromage Tilsit à fr. 2.80

Fromage Limbourg

mi-gras et 1/4 gras à fr. 2.50 et 2.10 par kg. à partir de 5 kg.

Graisse de cuisine

(Marque Cloche) par kg. à fr. 2.- avec beau seau 5 kg. seulement fr. 10.-.

Excellent savon

jaune et blanc en caisse de 50 et 100 pièces à 30-35 cts le morceau de 300 grammes, par plus petite quantité 5 cts en plus le morceau.

Envoi contre remboursement Jenzer, Hondschilden, Argovie. Pour revendeurs prix spéciaux. Découpez et conservez cette annonce.

A vendre un pré de 3 mesures, avec sa récolte aux Finettes, terre de Martigny-Ville. S'adresser à Louise PICT, Martigny-Bourg.

A louer Jolie chambre

meublée à Martigny-Bourg, maison de Mme Vve Lugon, 2^eme étage à gauche.

A vendre 2 chiens-loup

Agés de 3 mois. S'adresser à Félix Nicollérat, La Pâtisserie, sur Bex.

A louer à Martigny un Appartement

de 2 chambres et cuisine. Lumière électrique, eau. S'adresser au Confédéré.

A vendre d'occasion un joli

Potager

2 trous, à l'état de neuf, un lit bois dur, à 2 places avec sommier S'adresser à M. Favre, coiffeur, Martigny-Ville.

A vendre d'occasion un

Bureau Pupitre

genre ministre et un beau pour travailler debout avec tiroirs, tabliers fermés par portes glissières, conviendrait pour négociants, magasins, etc. S'adresser au Confédéré.

A vendre à Champex d'en haut un petit

Chalet

comprenant 2 chambres, une cuisine et dépendance, jardin avec récolte, pour le prix de 1200 fr. S'adresser au «Confédéré» en ajoutant 40 ct. en timbres.

On cherche une jeune fille

pour les travaux du ménage. Adresser offres et conditions à l'Administration du Confédéré en ajoutant 40 ct. en timbres.

Eau-de-vie

de fruits pure, première qualité. Envoi depuis 5 litres à fr. 2.- le litre contre remboursement. Jean Schwarz & Cie, Distilleries, Aarau, el-dev. W. Ruegger & Cie

VENTE

de tissus pour l'été, à prix extrêmement avantageux:

- Lainettes, dessin classique 0.90
- Lainettes, série II, 2 couleurs 1.25
- Lainettes, série III, 3 couleurs 1.35
- Lainettes, série IV, 4 couleurs 1.45
- Soyeuse, tissu imitant le foulard, Voile 100 cm. 1.30
- Zéphyr belle qualité, 75 cm. 1.25
- Zéphyr belle qualité, 80 cm. 1.40
- Cotonne de chasse gris noir, très forte, 100 cm. de large (avec petits défauts de tissage, sans importance et sans préjudice à la qualité) 1.70
- Pongé soie (pure soie), rayures variées, 2.80

Ainsi que satin, mérinos dégraves 100 cm., cotonne Vichy, toiles blanches et écruées, coutils, trêpe, etc. vendus à très bas prix.

Tous ces articles sont de teintes garantes au lavage. Echantillons franco sur demande.

Isaac Brunschwig

26, Rue Beau-Séjour Derrière le Théâtre, Lausanne

A vendre

10 poussines

Rhode-Islande de 12 et 18 mois. S'adresser à Jacques Löhner, bâtiment des Postes, Martigny-Ville.

Vin de fruits

de 1^{re} qualité, jus pur de pommes, poires ou mélangé par 100-120 litres à 37 cts
200-300 > 36 >
500-600 > 35 >
fûts à prêter, 30 jours net, ou remboursement.

Cidrerie Marbot

Kirchberg (Ct. de Berne) Maison fondée 1900, Distinction du stock entier à l'Exposition nationale Berne 1914

Agriculteurs

Sachez que nous recevons continuellement des chevaux et mulets

pony double, poney de 1^{er} choix Vente et échange. Téléphone 166. Roth & Mariéthoud, Sion.

Bonne

à tout faire active et sérieuse est demandée au plus tôt. Offres et prétentions à Institut Beau-Site Aigle.

Réduisez vos frais généraux, épargnez-vous du souci en adoptant

LA COMPTABILITE SUISSE

Demandez prospectus No 9 à JEANRENAUD & HEGNAUER, rue Pichard, 3, Lausanne.

Fabrique valaisanne de clôtures, Martigny

CLOTURES Chabaury, STORES, TREILLAGES en tous genres et dimensions
Prix défilant toute concurrence
Demander prix-courant à la Scierie C. Bompard à Martigny (Téléphone 14)
Entreprise générale de charpente
Fabrique de caisses d'emballage

Banque Tissières Fils & Cie

MARTIGNY

reçoit des dépôts d'argent en

Dépôts à terme aux meilleurs taux du jour

Comptes-courants à vue 3 1/2 %

Caisse d'Epargne 4 1/2 %

Comptes-courants bloqués (taux à convenir suivant termes et montant)

CHANGE

Nous reprenons au 100% de leur valeur les titres:

Emprunt du Valais, 6%, 1921 et aux meilleures conditions, les titres:

Emprunt du Valais, 5%, 1918, et tous titres fédéraux et cantonaux au 6%, 5% et 4 1/2%.

AVIS

Les Banques soussignées de la Place de Martigny ont décidé de ramener, dès maintenant, le taux maximum des dépôts à terme

au 5 %

Martigny, le 16 juin 1922.

Closuit & Co, Banque de Martigny
Tissières fils & Co
Banque Coopérative Suisse
Banque Troillet (Martigny et Bagnes)

St-Pierre-de-Clages

Dimanche 25 et Jeudi 29 juin

Fête champêtre

organisée par la «Villageoise» Chamoson
Divertissements pour tous. Bal (orchestre villageois)
Cantine soignée

Mise d'Immeubles

Le mercredi 28 juin 1922, dès 2 heures de l'après-midi au Café-Restaurant de la Croix-Blanche, à Aigle, le liquidateur officiel de la succession d'Aloïs Renggli, à Aigle, exposera en vente aux enchères publiques les immeubles suivants:

Commune d'Aigle

A Aigle, rue du Nord, Bâtiment comprenant logements, boucherie, laboratoire, frigorifique, avec bordereau industriel, machines et matériel d'exploitation, grange, écurie, buanderie, bûcher, places et jardin de 5 a. 18 ca.

Les amateurs sont priés de se munir d'actes d'état-civil. Pour renseignements, s'adresser Etude Genet et Fils, notaires à Aigle.

LA SUISSE

Société d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents. Siège social: Lausanne

Fondée en 1858

Vie, Accidents, Rentes

Responsabilité civile

Agence générale: Albert Roulet, Sion

La terreur des aiguiseurs

c'est l'aiguise-couteaux „SUBITO“ merveilleux, pratique, bon marché. Prix fr. 1.25. M. FESSLER, Mart